

**Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Brécy  
séance du 27 janvier 2023**

**Date de la convocation**  
20/01/2023

**Date d'affichage**  
20/01/2023

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 14  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 12

**Réf : 2023\_01**

**A l'unanimité**  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Mention exécutoire : Oui**

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en préfecture de Bourges  
le 03/02/2023

Et publication ou notification du  
03/02/2023

L'an 202 et le 27 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MOUROUX Francis, POISSON Gérard

Excusés : Mr MILLIET Thomas (a donné pouvoir à Mr FERRAND Christian), Mr SARREAU Philippe (a donné pouvoir à Mme CACHO Magalie), Mme CAMUZAT Aurélie

Secrétaire de séance : Mr Aurélien LAUNAY

**Adressage / Numérotage**

Le Maire informe le Conseil de l'avancée du travail effectué en lien avec l'entreprise AXIONE, mandatée par Berry Numérique pour la réalisation des travaux de déploiement de la fibre.

Afin que tous les habitants puissent bénéficier de la fibre, il est indispensable de mettre à jour chaque adresse qui devra être associée à une clé MEDIAPOST. Cette clé permettra à chaque occupant de souscrire un forfait fibre auprès d'un opérateur privé.

Il est donc nécessaire d'attribuer un numéro à toutes les adresses.

Le Maire rappelle que la numérotation, seule, doit être actée par arrêté municipal. En revanche, la dénomination des voies et de la compétence du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT.

Il convient de créer sur la commune trois voies :

- Chemin du Crot
- Route de Farges
- Zone Artisanale La Sapinière

Onze adresses seront créées au total sur ces trois voies :

- 590 Chemin du Crot, Parcelle ZP0036
- 559 Route de Farges, Parcelle D00268
- 1 ZA La Sapinière, Parcelle ZV0066
- 2 ZA La Sapinière, Parcelle ZV0101
- 3 ZA La Sapinière, Parcelle ZV0066
- 4 ZA La Sapinière, Parcelle ZV0128
- 5 ZA La Sapinière, Parcelle ZV0185

- 6 ZA La Sapinière, Parcelle ZV0160
- 6B ZA La Sapinière, Parcelle ZV0161
- 6C ZA La Sapinière, Parcelle ZV0162
- 6D ZA La Sapinière, Parcelle ZV0163

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
En mairie, le 01 février 2023

Le Maire



Le secrétaire de séance

A large, dark, handwritten signature is written in ink, extending from the left side towards the top right of the page.